

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 1<sup>er</sup> juin 2020, à la Salle des Quatre-Coins de Rivière-Héva à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël  
Jean-Guy Lapierre  
Yvon Charette  
Chantal Thibault  
Charles Desrochers

Madame Rose-Anne Lévesque est absente

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Savard est présente.

**2020-06-124      Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

**2020-06-125      Adoption des procès-verbaux avril et mai**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux avec la correction à la résolution 2020-04-103 pour la date du 22 août 2020 on aurait dû lire 22 août 2019, et vérifier les montants de la résolution 2020-05-116.

Adoptée

**2020-06-126      Liste des chèques émis**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des chèques émis du numéro C2011351 à C2011364 et P2000075 à P2000078 pour un montant de 9 818.16\$

Adoptée

**2020-06-127      Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer telle que présentée, du numéro de chèque C2011365 à C2011373 et P2000079 à P2000082 au montant de 9 273.39\$.

Adoptée

**2020-06-128      Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée

Adoptée

**2020-06-129**      **Demande de dérogation 308, rue des Pionniers**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de refuser la demande de dérogation pour le 308, rue des Pionniers, considérant que le garage est en marge avant. Les propriétaires devront respecter l'implantation des bâtiments tels que mentionnés aux règlements.

Adoptée

**2020-06-130**      **Achat d'une tablette pour la vidange des fosses septiques**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter l'achat d'une tablette pour le suivi des vidanges des fosses septiques qui sera utilisée sur le terrain.

Adoptée

**2020-06-131**      **Engagement de 2 étudiants journaliers et nommer un responsable**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'engager M Marc-André Larouche du 2 juin au 4 août 2020 et M William Lambert du 29 juin au 28 août 2020 de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30.

Le choix des étudiants a été fait par un tirage au sort.

Monsieur Antonio Leblanc supervisera les étudiants.

Adoptée

**2020-06-132**      **Poste de voirie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'engager M Dany Brisson à titre de responsable de la voirie. M Brisson sera en fonction sous peu.

Adoptée

**Adoption du règlement 02-2020 concernant le traitement des élus**

Ce dossier est remis, considérant une demande de vérification des montants versés aux élus.

**2020-06-133**      **Achat d'identifications pour les valves d'aqueduc et bouchons de caoutchouc**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'acheter et d'installer des identifications pour les valves d'aqueduc qui doivent être visibles et accessibles en tout temps. Des bouchons en caoutchouc seront aussi achetés.

Adoptée

**2020-06-134**      **Argumentaire pour la résolution 2020-03-66 pour le MFFP**

Considérant que sur le territoire du chemin de la gravière, depuis 2 ans il y a du bûchage;

Considérant que l'habitat faunique doit être protégé;

Considérant que la municipalité veut protéger l'eau qui alimente le PP-7 de Malartic;

Considérant un paysage désolant dû à l'extrême gaspillage de bois sain;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de faire part de l'insatisfaction du conseil municipal à la suite des travaux et qu'il n'y ait plus de bûchage pour les 20 prochaines années pour refaire une forêt.

Adoptée

**2020-06-135**      **Modification des coûts pour l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière pour l'exercice financier 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que pour l'exercice financier municipal de 2020, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, publiés à la Gazette officielle du Québec numéro 22 du 1<sup>er</sup> juin 2019 sont de 0.60\$ par tonne métrique et de 1.14\$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1.62\$ par mètre cube.

Adoptée

**2020-06-136**      **Avis de motion d'un projet de règlement 03-2020 sur la création d'un comité ressources humaines**

Madame la conseillère Ginette Noël donne avis de motion

**2020-06-137**      **Adoption d'un projet de règlement 03-2020 sur la création d'un comité ressources humaines**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement 03-2020 suivant :

**RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES (CRH)**

Article 1 – Constitution

Il est par les présentes constitué un comité consultatif en ressources humaines, connu sous le nom de « comité de ressources humaines » (CRH) pour les fins ci-après énoncées et désignées dans le présent règlement sous le nom « comité CRH ».

Article 2 – Mandat du comité

Le comité CRH analyse et soumet des recommandations pour des cas :

- d'engagement
- de suspension sans solde
- de congédiement
- de harcèlement

- Toutes autres problématiques liées à l'emploi

De plus, à la demande du maire ou de la direction générale, le comité CRH est également chargé de tout mandat en relation avec la gestion des ressources humaines et de faire rapport et recommandation à ces derniers.

#### Article 3 – Pouvoir du comité

Le comité CRH a le pouvoir : d'étudier, d'analyser et de faire recommandations et pour ce faire de convoquer tout employé et de s'adjoindre des ressources, au besoin, pour compléter les analyses et recommandations, telles que le supérieur immédiat, le directeur du service ou toutes ressources externes.

#### Article 4 – Rapports et recommandations

**Le comité CRH fait rapports et recommandations à la direction générale.** Ce dernier fait état, au besoin, de ces rapports et recommandations au conseil municipal lors d'une séance plénière du conseil et à huis clos.

Les rapports et recommandations du comité de ressources humaines demeurent en tout temps confidentiels.

#### Article 5 – Composition et nomination des membres.

Le comité est constitué de trois (3) membres. **Le maire et la direction générale sont membres permanents de ce comité.**

Le troisième membre est un conseiller municipal disponible à titre de membre complémentaire.

#### Article 6 – Terme des mandats des membres

Les membres permanents qui sont le maire et la direction générale sont membres d'office du comité CRH avec leur entrée en fonction et le demeurent jusqu'à la fin de leurs fonctions de maire et de directeur général.

**Le membre complémentaire est nommé annuellement par le conseil municipal.**

En l'absence de nomination annuelle du membre complémentaire par résolution du conseil, le poste de membre complémentaire demeure vacant et n'empêche en aucun temps le fonctionnement du comité CRH.

#### Article 7 – Rémunération des membres

Aucune rémunération spécifique n'est accordée aux membres de ce comité CRH.

#### Article 8 – Allocation financière et pouvoir de dépenser

Le conseil municipal peut mettre à la disposition du comité CRH un budget annuel de fonctionnement.

En l'absence de budget ou devant une insuffisance de fonds disponibles au budget, la direction générale peut dépenser des sommes pour s'adjoindre des ressources nécessaires à l'analyse et recommandation des dossiers qui sont confiés au comité.

Dans de tels cas, il doit faire rapport au conseil conformément à la politique de gestion financière.

Article 9 – Régie interne

Le comité CRH a le pouvoir d'établir ses règles de régie interne.

Le présent règlement entrera en vigueur en vertu de la loi.

Adoptée

**2020-06-138      Demande de déneigement de la rue des Sapins**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapiere et unanimement résolu que la municipalité prenne en charge l'appel d'offres pour le déneigement et que les citoyens concernés soient taxés.

Adoptée

**2020-06-139      Déneigement de la rue des Trembles**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'informer les déneigeurs de la rue des Trembles et des entrées privées afin qu'il n'y ait pas de problématique pour l'entourage.

Adoptée

**2020-06-140      Congé du 1<sup>er</sup> juillet**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de déplacer le congé du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au jeudi.

Adoptée

**2020-06-141      Ouverture de la bibliothèque**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la bibliothèque ouvre ses portes au public à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, et ce, tout en respectant les directives gouvernementales. Madame Mélissa Vallée sera la seule personne à travailler à la bibliothèque pour le moment. Les bénévoles n'auront pas à se présenter pour le moment et ce, jusqu'à avis contraire.

L'horaire sera :

Lundi de 18h à 21h

Mardi de 13h à 16h

Mercredi de 13h à 16h et de 18h à 21h

Jeudi de 13h à 16h

Adoptée

**2020-06-142      Ouverture du camping Lac-Fournière**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que le camping municipal du Lac-Fournière ouvre aux campeurs à compter du 1<sup>er</sup> juin.

Une correspondance et un guide des mesures préventives seront transmis aux locataires.

Adoptée

**2020-06-143      Ouverture du bureau municipal**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que le bureau ouvre ses portes au public à compter du 2 juin, et ce, tout en respectant les directives gouvernementales.

Une procédure d'accès sera transmise à la population.

Adoptée

**2020-06-144      Ouverture du parc intergénérationnel, jeux d'eau et câble de la maison des jeunes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que le parc intergénérationnel et les jeux d'eau soient fermés pour l'année 2020 considérant que la municipalité n'a pas les ressources nécessaires pour la désinfection des lieux.

Le câble de la maison des jeunes sera enlevé pour une période indéterminée.

Adoptée

**2020-06-145      Affectation du surplus pour les dépenses du projet domiciliaire – détails à venir par le comptable**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'affecter le surplus pour les dépenses 2019 du projet domiciliaire.

Adoptée

**2020-06-146      Acceptation de la planification des travaux de voirie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter la planification des travaux de voirie telle que présentée.

Adoptée

**2020-06-147      Achat de 2 airs climatisés**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de faire l'achat de 2 airs climatisés pour l'édifice municipal.

Adoptée

**2020-06-148      Mandater un professionnel pour faire l'analyse du débit d'eau pour le puits d'eau potable du réseau d'aqueduc**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de demander à M Paul Rivest de faire une soumission pour la capacité du puits d'alimentation en eau potable considérant les futurs développements.

Adoptée

**2020-06-149      Ajustement salarial**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de cesser l'ajustement salarial de 3 employés considérant le retour de 2 employés. Cet arrêt est effectif à compter de la semaine dernière.

Adoptée

**2020-06-150      Grille pour castors**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la dépense pour la fabrication d'une grille pour protéger les ponceaux des castors.

Adoptée

**COMPTE RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

Chacun des élus fait part de leur dossier.

**2020-06-151      Levée**

À 20h00, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

---

Nathalie Savard  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

Réjean Guay  
Maire